

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL206

présenté par  
M. Coronado

-----

### ARTICLE 13

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Le chiffre d'affaires lié aux activités de représentation d'intérêts effectué pour le compte de client et la répartition du chiffre d'affaires pour chaque domaine d'activité. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que soit inscrit au registre le nom des montants engagés par les lobbyistes. Une telle obligation est actuellement inscrite pour le registre des lobbyistes de l'Assemblée nationale.